

FP 12 - LE DROIT DES SOCIETES SPORTIVES

COMPOSANTE Faculté de Droit et Science Politique

DUREE

14 heures sur 2 journées

DATE(S)

Nous consulter

HORAIRES :

cf. emploi du temps

LIEU

Aix-Marseille Université
 Centre de droit du sport
 110 La Canebière - 13001 Marseille
 Possibilité de suivre en visio-conférence.

ACCESSIBILITE LOCAUX : locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

COUT/TARIF

1 790 € Nets de taxe
 Établissement non soumis à la TVA

ORGANISATION

Interentreprises - Possibilité en intra (pour les tarifs : nous consulter)
 Session limitée à 10 personnes

SANCTION DE LA FORMATION

Suite à l'évaluation de la formation,
 remise de :
 - Attestation de compétences et de fin de formation
 - Formation validée au titre de la formation continue des avocats

LES + DE LA FORMATION

- Accueil petit déjeuner
- Déjeuner avec le formateur
- Remise support papier (présentiel)
- Remise support électronique

OBJECTIFS

- Maîtriser les règles de constitution des sociétés sportives.
- Maîtriser les règles juridiques encadrant la gestion des sociétés sportives.
- Maîtriser les règles gouvernant la répartition des compétences et des responsabilités entre les deux entités constitutives d'un club de football : l'association-support et la société sportive.
- Déterminer les principales clauses de la convention conclue entre l'association support et la société sportive.

PUBLIC

Avocats, juristes de club, experts comptables, commissaires aux comptes

PRE-REQUIS ET MODALITÉS D'ENTRÉE EN FORMATION

Professionnels souhaitant professionnaliser et approfondir leur savoir faire



PROGRAMME

I – Le droit commun des sociétés sportives

- 1 – Constitution
- 2 – Règles de fonctionnement



II – Le droit des sociétés sportives spéciales

- 1 – Statuts types des sociétés sportives spéciales
- 2 – La société anonyme à objet sportif (SAOS)
- 3 – La société anonyme sportive professionnelle (SASP)
- 4 – L'entreprise unipersonnelle sportive à responsabilité limitée (EUSRL)

III – La convention conclue avec l'association

- 1 – Stipulations obligatoires
- 2 – Autres stipulations

Renseignements et inscriptions

fpc-entreprises@univ-amu.fr

04.13.94.21.21

Taux de satisfaction : 99%**Taux de réussite : NC****Taux d'insertion : NC**

Le devis est établi par la Formation Continue. La contractualisation sera formalisée par un contrat ou une convention

Mobilisation si nécessaire d'outils et de réseaux pour orienter, accompagner et former les publics en situation de handicap



LE DROIT DES SOCIETES SPORTIVES

SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION - MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Evaluation formative

MODALITES d'ACCES : fpc-entreprises@univ-amu.fr

QUALITÉ DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

RESPONSABLE DE LA FORMATION : Jean-Michel MARMAYOU

Curriculum vitae synthétique

- Maître de conférences, HDR
- Directeur du Centre de droit du sport d'Aix-Marseille



INTERVENANT : Bastien BRIGNON

Curriculum vitae synthétique

- Maître de conférences, HDR
- Co-directeur du Master Professionnel « Ingénierie des Sociétés »

